



Héritage a venir, Rsa activité et Apl....

Par **sofia31**, le **19/07/2015** à **17:31**

Bonjour,

dans quelques mois suite au décès de mon père et la vente de la maison, mes sœurs et frères nous devons touchés chacun 35.000 euros, et je désirerai savoir par rapport à ma situation: je travaille à mi-temps et perçois un complément "RSA activité" de 165 euros et une allocation logement de la moitié de mon loyer (environ 140 euros)si je vais perdre mon RSA activités et mon APL ? car une entrée d'argent, un héritage ne rentre pas dans mes revenus, mes ressources, et si cet argent va sur mon compte d'épargne se sont des économies, car logiquement les allocations sont versées par rapport au revenu et non du capital non ? ça reste assez flous et partagés les renseignements a ce sujet!certains disent:que tous est supprimer, et d'autres que l'on touche pas a cet argent qui fait partie du patrimoine et non des revenus.....

et je risque d'ici janvier de me retrouvée au chômage, alors si je dois "piocher" dans ce capital pour combler le manque sur mon APL

merci de vos précieux renseignements, Cordialement

Par **serge74**, le **19/07/2015** à **18:06**

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F24585.xhtml>

"Les ressources prises en compte sont :

les ressources exceptionnelles (vente d'une maison, héritage, gains aux jeux, etc.),
les capitaux placés (hors compte courant rémunéré) : livret A, livret d'épargne populaire, compte ou plan épargne logement"

après le rsa disparaît au 31 décembre et les conditions pour la prime d'activité peuvent changer.

Par **sofia31**, le **19/07/2015** à **21:51**

Bonjour,

merci pour votre réponse! par contre je ne comprend pas une chose, vous dite: "le Rsa disparaît au 31 décembre" ???

je précise que je fais une "déclaration trimestrielle de ressources" par rapport au "Rsa activité" auprès de la Caf donc et d'ailleurs a ce propos si a ma prochaine déclaration je n'ai pas

encore perçu ma part d'héritage je ne signale donc pas!mais si entre deux déclaration je perçois mon héritage, je le signale auprès de la Caf ou j'attends la prochaine déclaration ?

Par **Pouetpouet**, le **21/09/2016** à **12:22**

Bonjour, je suis au rsa et je vais heriter de 18000 € suite à la vente de la maison de ma mère décédée. Comment le rsa va t il etre recalculé sachant que je vais mettre une partie de ette argent sur un livet A pour ma fille, changer de voiture, et investir dans des materiaux pour mon auto entreprise, e qui fait qu'il ne restera pas grand chose de la somme de départ ?
Merci de votre reponse